



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 6527

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'effort que poursuit l'association France-Alzheimer pour venir en aide aux familles des victimes du fleau social que constitue la maladie d'Alzheimer et des affections que l'on englobait jadis sous le nom de « démence senile ». Créée en 1985, l'association n'a cessé de sensibiliser l'opinion sur l'extension de cette maladie dégénérative qui frappe essentiellement les personnes âgées et les conduit inexorablement vers un état de dépendance dans lequel elles doivent être assistées pour tous les actes de la vie quotidienne. Si les mesures prises par le gouvernement précédent en faveur des personnes âgées vont dans le sens souhaité, elles sont loin de constituer une protection adéquate du risque tenant à la perte d'autonomie. Notre système de protection sociale ne reconnaît pas ce risque dont les conséquences financières sont d'un coût infiniment supérieur au montant moyen des retraites. Il lui demande ses intentions en vue de créer de nouvelles structures d'accueil adaptées aux besoins recensés ou prévus et les actions qu'il entend mener en faveur de l'amélioration du régime de protection sociale de ces malades dépendants.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est tout à fait conscient que la charge financière supportée par les personnes âgées dépendantes hébergées en établissement, ou par leurs familles, est trop souvent excessive, notamment dans les établissements de long séjour dont relèvent généralement les patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Dans cette perspective, un groupe de travail placé sous l'égide de l'inspection générale des affaires sociales est actuellement chargé de proposer des mesures propres à favoriser une meilleure adéquation entre l'état de dépendance des personnes âgées et handicapées et la structure d'accueil, et une plus grande cohérence dans les prises en charge financières.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6527

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3524